



Vendredi 15 novembre 2019

## VINCENNES POURSUIT SON ENGAGEMENT DANS LA LUTTE CONTRE LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

**Désireuse, dans la droite de ligne de son Agenda 21, de limiter au maximum l'exposition des Vincennois au Bisphénol A, pesticides et autres phtalates, la Ville a signé ce vendredi 15 novembre la charte d'engagement Villes et Territoires « sans perturbateurs endocriniens ».**

Aliments, cosmétiques, produits d'hygiène et d'entretien, matières plastiques : l'exposition aux perturbateurs endocriniens est quotidienne. Pourtant, l'altération que provoquent ces polluants invisibles sur le système hormonal humain, en particulier au niveau de la fertilité, ainsi que sur la biodiversité, n'est plus à prouver.

« Depuis 2010, au travers de l'Agenda 21, Vincennes fait de l'élimination de ces substances à risque élevé une priorité », rappelle le maire Charlotte Libert-Albanel. La Ville a notamment instauré dès l'année dernière 50% d'aliments bio dans les cantines scolaires, est passée au « zéro phyto » dans les espaces verts en 2010, sept ans avant l'obligation légale, et a déjà proposé au grand public des sessions d'information et de sensibilisation sur le sujet.

Ce 15 novembre, faisant suite à la délibération votée à l'unanimité lors du dernier Conseil municipal, le maire Charlotte Libert-Albanel a formalisé l'engagement de Vincennes en signant la charte « Villes & Territoires « sans perturbateurs endocriniens » du Réseau Environnement Santé, en présence de son initiateur, le toxicologue André Cicolella.

En signant la charte, la Ville de Vincennes prend cinq engagements qui s'inscrivent dans la continuité de son action :

1. Interdire l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens et accompagner les particuliers désirant s'inscrire dans la démarche ;
2. Développer l'alimentation biologique et utiliser du matériel de cuisine sans perturbateur endocrinien ;
3. Informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs de la commune, habitants mais aussi professionnels de santé et de la petite enfance ;
4. Intégrer des conditions interdisant les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics ;
5. Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris.

Avec cette signature, la Ville prévoit également de mener plus largement un diagnostic précis dans ses différents domaines d'action afin de faire évoluer l'ensemble de ses pratiques dans l'esprit de la charte et de mener un plan d'actions concrètes sur le long terme en la matière.

**Consulter** [la charte d'engagement Villes et Territoires « sans perturbateurs endocriniens »](#).

Contact presse : **Anaïs Duval** - [presse@vincennes.fr](mailto:presse@vincennes.fr) - 01 43 98 66 87/06 45 83 41 89